

Investir dans l'éducation de l'enfant

Il n'est jamais trop tôt pour penser à économiser pour l'éducation de l'enfant. L'éducation et la formation postsecondaires peuvent coûter cher, mais beaucoup de personnes pensent que les coûts sont plus importants qu'ils ne le sont en réalité. Les coûts varient selon le type d'établissement postsecondaire fréquenté par l'étudiant et la durée du programme d'études. Les parents peuvent avoir une idée de ces coûts en utilisant le calculateur du coût des études qui se trouve dans le site Web de Ciblétudes (voir l'annexe — Ressources : financer les études).

Il vous est peut-être possible de commencer dès maintenant à mettre de l'argent de côté pour l'éducation de l'enfant. Par exemple, si vous économisez deux dollars par jour au cours des cinq prochaines années, vous mettrez de côté 3 650 \$, plus les intérêts. Pour bien des gens, cette méthode est beaucoup moins exigeante que de recueillir une telle somme deux mois après la fin des études secondaires de l'enfant. Les parents qui reçoivent la prestation fiscale pour enfants pourraient être en mesure de mettre une partie de ces fonds de côté pour l'éducation. La *Loi canadienne pour l'épargne-études* du gouvernement fédéral offre aux parents des subventions les incitant à créer un régime enregistré d'épargne-études pour l'enfant. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter les sites Web du régime enregistré d'épargne-études ou de Ciblétudes (voir l'annexe — Ressources : financer les études).

Disponibilité des prêts et des bourses

Le Programme manitobain d'aide aux étudiants offre une aide financière aux étudiants qui, tout en ayant des moyens financiers limités, souhaitent poursuivre des études postsecondaires. L'aide versée est fondée sur les besoins financiers de l'étudiant, soit les coûts reliés à l'éducation et à la subsistance de base, moins les ressources qui lui sont disponibles. Les étudiants doivent remplir une demande pour que leur dossier soit évalué dans le cadre des programmes d'aide aux étudiants du Canada et du Manitoba. Les coûts reliés aux études postsecondaires sont une responsabilité partagée entre les étudiants, les parents et le gouvernement. L'aide gouvernementale est censée compléter les ressources de l'étudiant et de sa famille. Le calcul de la contribution parentale dépend de plusieurs facteurs, y compris la taille de la famille, les revenus et le nombre d'enfants inscrits dans un établissement postsecondaire. Pour avoir une idée de votre contribution financière, visitez le site Web d'Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba – Aide aux étudiants (voir l'annexe – Ressources : financer les études). Les étudiants peuvent être admissibles à une autre forme d'aide, de subvention ou de bourse. Les bourses sont versées aux étudiants ayant le niveau d'endettement le plus élevé et les besoins les plus élevés. Communiquez avec le Programme manitobain d'aide aux étudiants pour obtenir plus d'information sur ce programme en composant le 945-6321 (Winnipeg) ou le 1 800 204-1685 (sans frais).





Comment l'enfant peut-il contribuer au financement de sa formation?

Bon nombre d'élèves du secondaire économisent de l'argent pour leurs frais de scolarité en travaillant à temps partiel durant leurs études secondaires et en occupant un emploi d'été à temps plein. Certains élèves arrivent à travailler à temps partiel durant leurs études postsecondaires. L'argent nécessaire aux études postsecondaires peut être amassé de diverses façons et la situation familiale dictera les meilleurs moyens à prendre. Pour de plus amples renseignements sur l'aide financière, consultez les ressources sur la planification financière (voir l'annexe – Ressources : financer les études) ou consultez le document *Préparer l'avenir : le secondaire et au-delà*, publié par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba.

Les bourses d'études

Les étudiants qui présentent une demande de bourse d'études doivent répondre à un ou plusieurs des critères suivants : participation à des activités communautaires ou scolaires; rendement scolaire élevé; bénévolat et besoins financiers. Certaines bourses sont attribuées à des étudiants d'un programme particulier. La plupart des établissements postsecondaires du Manitoba offrent des bourses de début d'études. D'autres bourses s'adressent à des groupes particuliers, comme le Programme de bourses à l'intention des Autochtones. Les étudiants titulaires de bourses n'ont pas à rembourser les sommes reçues. Veuillez consulter le site Web sur les bourses d'études pour plus d'information (voir l'annexe – Ressources : financer les études).

